

Forfait Festival lyrique aux Arènes de Vérone du 6 au 10 juillet 2018

**Chambre double : 2.750 € par personne
Chambre individuel : 2900 € par personne**

**Réservations avant le 30 octobre 2017,
accompagnées d'un versement de 1.400 €.**

Le solde devra être réglé avant le 15 mars 2018

Limité à 18 personnes (*)

ŒUVRE DES SAINTS ANGES

111, AVENUE Victor Hugo 75784 Paris Cedex 16
01.45.02.17.00 – 06.14.55.61.51

Chèques à l'ordre de l'Œuvre des Saints Anges

Coordonnées bancaires : Crédit du Nord 2 Place Victor Hugo 75116 Paris France
CREDIT DU NORD PARIS VICTOR HUGO - RIB 30076 02054 25224500200 41
IBAN FR76 3007 6020 5425 2245 0020 041 – SWIFT BIC NORDFRPP

Possibilité de régler par CB sur PayPal

www.oeuvre-des-saints-anges.org
osa4461@sfr.fr

LE FORFAIT COMPREND :

- Vol régulier compagnie Air France, *Paris-Venise-Paris*, classe économique
- Bus privé grand tourisme durant tout le séjour
- 4 nuits à Vérone: Hôtel Accademia 4* à 200 mètres des Arènes.
- Les trois soirées aux Arènes avec les meilleures places «Poltronissima Gold » (204€ la place par opéra)
- Excursions et visites accompagnés d'historiens d'art francophones à Vérone, Vicence, Padoue, Mantoue et autour du Lac de Garde.
- Les déjeuners et les dîners dans les meilleurs restaurants, boissons comprises.

NON COMPRIS DANS LA PRESTATION :

- L'assurance (nous vous conseillons de contacter votre assureur conseil)
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les visites et repas non prévus au programme
- Les pourboires

(*) Ils restent seulement deux chambres doubles, elles seront attribuées par ordre de réservation. Pour les chambres individuelles, veuillez nous consulter ; tout dépendra des disponibilités de l'hôtel. Vérone affiche complet pour 2018.

Important:

- N'oubliez pas votre document d'identité et votre Carte Européenne d'Assurance Maladie actualisés.
- Renseignez-vous sur l'assurance prévue pour les paiements par Carte Bancaire et, éventuellement, contactez votre assureur conseil en vue de souscrire une assurance adaptée.
- Notez que la pénalité prévue pour toute annulation notifiée avant le 15 mars 2018 est de 50% du montant total et qu'après le 15 mars 2018 la pénalité est de 100% du montant total.